



LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLÉGATION AU MAIRE

DECISION DU MAIRE n° 2024/012 : Portant acquisition d'œuvres d'art

Le Maire de la Ville de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/042 du 3 juin 2020 complétée par la délibération n°2023/069 du 30 novembre 2023 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

DECIDE :

ARTICLE 1.

Est conclue l'acquisition au prix de 4 200 euros de deux sculptures "Monsieur" et "Madame", œuvres de Lise ZAMBELLI auprès de l'association ArtCeram2.

ARTICLE 2.

Est conclue l'acquisition au prix de 300 euros de deux gravures "SEL" et "Sirène-Triton", œuvres de Joye OGHEL.

ARTICLE 3.

Est conclue l'acquisition au prix de 600 euros de quatre photographies "48, grande rue", œuvres de Bernard RUAULT.

ARTICLE 4.

Est conclue l'acquisition au prix de 900 euros d'un tableau "Labyrinthe", œuvre de Lydie TRAJMAN.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

08 JUIL. 2024

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

ARTICLE 5.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal selon la nomenclature en vigueur.

Fait à Sèvres, le 5 juillet 2024.

NB : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification/publication. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire de l'acte. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.



Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président du Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine